

Le RRMA Occitanie coopération

Dans un esprit de service public et une approche pluri-acteurs, les Réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA) ont vocation à renforcer l'implication et améliorer la qualité des actions menées à l'international et en France dans tous les champs de la coopération et de la solidarité. Ces structures autonomes sont financées conjointement (pour tout ou partie) par l'État et les Régions, et siègent au Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI).



Véritables plateformes de concertation pour les acteurs de la coopération internationale, ils ont vocation à :

→ assurer l'interface entre le ministère des Affaires étrangères et du Développement international et les acteurs régionaux ;

→ œuvrer à la qualité des projets par un accompagnement auprès des porteurs de projet ;

→ concourir à l'éducation au développement et à la solidarité internationale par une sensibilisation la plus large possible sur les enjeux du développement, la promotion de l'engagement citoyen et solidaire et par le développement de synergies et de partenariats ;

→ contribuer à l'émergence de stratégies régionales en matière de coopération et de solidarité internationales.



Ainsi Occitanie coopération permet aux acteurs quelque soit leur statut, de se retrouver et de s'associer plus étroitement et fédère ainsi une diversité de membres répartis en 3 collèges :

- acteurs publics : collectivités territoriales, agences publiques, établissements de santé, établissements scolaires, universités, instituts et laboratoires de recherche, chambres consulaires...
- secteur associatif : associations, collectifs, fédérations...
- acteurs économiques : petites et moyennes entreprises, acteurs de l'économie sociale et solidaire, fondations, groupements d'entreprises...

Son activité s'articule autour de cinq missions :

- Assurer le rôle d'observatoire régional de la coopération et de la solidarité internationale
- Favoriser les échanges et la collaboration entre acteurs
- Renforcer la qualité et l'efficacité des actions de coopération et de solidarité internationale
- Promouvoir, sensibiliser et favoriser l'engagement en faveur de la coopération et de la solidarité internationale
- Être le point d'appui et le levier des politiques publiques en matière de coopération et de solidarité internationale

Deux instances de gouvernance sont élues pour trois ans : un Bureau et un Grand Conseil composé d'un maximum de trente représentants par collège.

Des commissions de travail sont mises en place au fil du temps autour de diverses thématiques : Formation, Éducation au développement, Volontariat, Agir au Sénégal, Agir à Madagascar, Mobilisation des acteurs économiques... Elles sont autant d'espaces d'échanges, de co-construction et de proposition d'action.

Occitanie coopération est une association loi 1901 financée par le Ministère français des affaires étrangères et du développement international, la Région Occitanie, la Communauté d'agglomération du Sicoval, Toulouse Métropole, le Fonjep, le Service civique et les cotisations de ses adhérents.